

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 DÉCEMBRE

**ÉLECTIONS**

**Au Tribunal de Commerce de Saumur**

Le second tour de scrutin pour les élections au Tribunal de Commerce aura lieu demain dimanche 15 décembre. Un groupe de commerçants vient d'adresser aux électeurs la circulaire suivante :

MM. les électeurs au Tribunal de Commerce de Saumur,

A l'élection du 1<sup>er</sup> décembre, un grand nombre de commerçants de Saumur ont répondu à notre appel et donné aux candidats que nous leur avions présentés une *majorité relative importante* ; mais, néanmoins, l'élection n'a pu être définitive à cause du nombre insuffisant des votants, dû aux difficultés que rencontrent les électeurs des campagnes pour aller voter au chef-lieu de canton.

Il y aura donc dimanche 15 décembre un second tour de scrutin qui sera *définitif*, et nous espérons que non-seulement les mêmes commerçants voudront bien renouveler leurs votes, mais encore que tous ceux qui en ont été empêchés le 1<sup>er</sup> décembre voudront bien venir voter le 15.

Nous assurons qu'un bureau sera constitué à la Mairie de Saumur pour recevoir les votes des commerçants du quartier des Ponts et du canton qui s'étend de Saumur aux Rosiers.

Nous espérons qu'il y aura aussi des bureaux constitués pour le canton Nord-Est de Saumur et les cantons de Doué, Montreuil, Vihiers et Gennes, de manière que la plus grande partie des électeurs puissent venir voter et affirmer ainsi leur adhésion à une institution réellement utile au commerce de Saumur.

Comme au premier tour, nous acceptons les juges présentés et nous maintenons pour les fonctions de juges-suppléants nos candidats, puisque ce sont eux qui ont obtenu le plus de voix le 1<sup>er</sup> décembre.

Nous avons la confiance que les électeurs leur donneront leurs suffrages et nous les en remercions à l'avance en les assurant de nos sentiments les plus dévoués.

**UN GROUPE D'ÉLECTEURS.**

Nos candidats sont :

Pour juges :

MM. FLORESTAN BAUGÉ ;  
STÉPHANE MILON.

Pour juges-suppléants :

M. LEMOINE, qui déjà plusieurs fois depuis vingt ans a été désigné pour occuper le siège de juge ;  
M. E. FORGE, industriel ;  
M. CHARLES POISSON, négociant.

L'élection aura lieu de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et on votera simultanément pour les juges et les juges-suppléants.

**LES TRAITÉS DE COMMERCE**

Le conseil supérieur du commerce vient de décider la rédaction d'un questionnaire qui sera adressé à toutes les chambres de commerce pour permettre à ces assemblées de faire

connaître si elles sont d'avis que les traités qui nous lient avec diverses nations européennes soient renouvelés ou dénoncés.

Cette détermination nous paraît sage, mais nous l'estimons incomplète.

Dans cette question, le commerce est évidemment fort intéressé. Il n'est donc que juste qu'il soit convié à faire connaître ses sentiments, mais il ne l'est pas seul. L'agriculture peut souffrir ou profiter beaucoup des résolutions qui seront prises. Or les agriculteurs ont leurs représentants naturels dans les sociétés d'agriculture et les syndicats agricoles. Il conviendrait donc que ces associations fussent également consultées et que leur avis pesât d'un poids égal à celui de l'opinion des chambres de commerce. A ce sujet il convient de signaler particulièrement à l'attention ce qu'au conseil supérieur de commerce M. Pouyer-Quertier a dit au sujet de l'article 11 du traité de Francfort, dont on a souvent parlé sans en bien comprendre la portée. Il y a là un argument qu'il faut examiner d'autant plus sérieusement que beaucoup de gens se sont plaints de ce traité parce qu'il accordait à l'Allemagne cette clause de la nation la plus favorisée.

On oubliait que nous jouissions de la faveur réciproque et que c'est parce que l'on a fait en 1882 des traités avec la Belgique, la Suisse et la Hollande, que cette clause a cessé de nous être favorable et a tourné tout à fait au profit de l'Allemagne.

Le seul moyen de ne plus favoriser l'Allemagne, c'est de ne favoriser personne. L'Allemagne sera ainsi forcée de passer par la porte où passeront les autres.

Pour mon compte, a dit M. Pouyer-Quertier, « je demande le maintien du traité de Francfort, et si quelqu'un se levait pour l'attaquer, je le défendrais. Il est la sauvegarde de l'industrie et du commerce français, et à ce point que, depuis cette époque, M. de Bismarck a tenté de faire des traités avec la Belgique, la Suisse, l'Autriche, etc., etc., et que ces traités n'ont pas abouti parce que la France en aurait profité. »

Le moment ne nous semble pas encore arrivé de prendre parti sur cette question, tant que les intéressés n'auront pas fait connaître leurs vœux, mais c'est une raison de plus pour demander que l'enquête soit faite sérieusement et, pour cela, étendue le plus possible.

ERNEST BAUDOIN.

**La politique et les grèves**

On avait fort remarqué, à propos de l'agitation qui règne parmi les mineurs houilliers de Westphalie, les sympathies manifestes du gouvernement allemand en faveur des ouvriers. C'est grâce aux efforts de l'administration allemande qu'un accord semble être intervenu entre les directeurs de mines et les ouvriers. On aurait tort de penser qu'il y ait là une tendance socialiste de la part de M. de Bismarck. La véritable raison de cette attitude est assez intéressante à signaler.

Au nombre des mesures de précaution prises en tout temps par l'état-major allemand figure la constitution de vastes dépôts de com-

bustible sur les points les plus importants du réseau ferré de l'Empire.

La quantité de charbon que les administrations de chemins de fer doivent tenir ainsi constamment en réserve est calculée de telle sorte qu'elle puisse suffire à tous les besoins des transports de mobilisation et de concentration.

Ces approvisionnements étaient au grand complet lorsque les grèves de l'an dernier éclatèrent en Westphalie, mais les directions n'avaient, elles, que le combustible nécessaire au service courant, comme tous les industriels allemands. Les arrivages ayant subitement cessé, on autorisa les Compagnies à employer les réserves militaires. La crise conjurée, on s'appliqua à reconstituer les approvisionnements de réserve.

Malgré tout, les dépôts en question sont encore fort dégarnis, et le gouvernement tient beaucoup à ce que les approvisionnements puissent être complétés pour qu'au besoin on ne fût pas surpris par une déclaration de guerre. De là ses efforts pour terminer la grève, fût-ce au prix de concessions aux ouvriers.

E. R.

**INFORMATIONS**

**FIN DE LA SESSION**

On parle beaucoup dans les couloirs des prochaines vacances législatives qui auraient lieu d'aujourd'hui en huit. C'est surtout ça qui préoccupe cette bonne majorité !

D'ici là, la Chambre ne tiendrait plus que cinq séances qui seraient consacrées aux discussions d'élections.

Il reste encore 27 élections à discuter ; si l'on admet la moyenne de deux élections examinées par séance, on voit que la Chambre, lors de son départ, laissera encore une quinzaine au moins de dossiers électoraux en souffrance.

L'ouverture de la session ordinaire, fixée par la Constitution au deuxième mardi de janvier, aura donc lieu le 4 janvier.

M. Le Provost de Launay compte proposer la transformation en interpellation de la question que M. Mermeix doit poser aujourd'hui samedi au ministre de la guerre au sujet de l'alimentation et du couchage des soldats de deux mois.

C'est afin de pouvoir faire voter, comme sanction de débat, un ordre du jour motivé, que le député des Côtes-du-Nord prend cette initiative.

**AU MINISTÈRE DE LA GUERRE**

L'Agence Havas publie la note suivante :

« Depuis quelque temps, divers journaux publient sur nos formations de guerre et, en particulier, sur les séances du conseil supérieur, des renseignements qui, fort heureusement, sont pour la plupart inexacts. Mais certains détails pourraient nuire aux intérêts de la défense nationale.

» Le ministre de la guerre fait appel au patriotisme de la presse, pour qu'elle s'abstienne désormais de publications de ce genre. Tout ce

qui touche aux formations de guerre, au plan de mobilisation, à la distribution du nouvel armement, à la composition des poudres et des explosifs, aux travaux des places fortes, doit rester absolument secret. »

Ce qu'il y a de curieux dans cette note de M. le ministre de la guerre, c'est, fait observer la *Gazette de France*, qu'elle s'adresse surtout à M. de Freycinet.

On n'ignore pas, en effet, dans le monde militaire, que les communications qui ont été publiées par l'*Echo de Paris* et le *Progrès militaire* ont été fournies à ces journaux par le cabinet de M. de Freycinet lui-même.

M. de Freycinet ne sait même pas ce qui se passe dans sa propre maison.

**LA FAMILLE ROYALE**

M. le Comte de Paris s'est embarqué hier à Southampton pour se rendre à Lisbonne.

Les plus jeunes enfants du Comte et de la Comtesse de Paris, le prince Ferdinand, qui a quatre ans, les princesses Louise et Isabelle, qui ont dix et douze ans, accompagnés d'une suite nombreuse, vont passer quelques semaines dans les Basses-Pyrénées.

M<sup>me</sup> la Comtesse de Paris les a quittés jeudi à Bordeaux.

**LA LIBERTÉ DE LA PRESSE**

Ce n'est pas seulement à la Chambre que certains députés rêvent des mesures contre la liberté de la presse ; au Sénat, il se trouve des sénateurs, réputés modérés, pour nourrir des projets analogues. Le projet que vient de déposer M. Marcel Barthe rentre tout-à-fait dans cet ordre d'idées. Il s'agit d'enlever à la Cour d'assises pour la transférer au tribunal correctionnel la connaissance des délits d'injures, outrages et diffamations contre le Président de la République et des fonctionnaires de tous ordres. L'auteur du projet ne dissimule pas d'ailleurs qu'il ne fait cette proposition que dans l'espoir d'arriver à une répression plus sévère.

C'est décidément, comme on voit, une campagne contre la liberté de la presse entreprise par les républicains. Au lieu de chercher à améliorer les mœurs publiques, on aime mieux multiplier les moyens de répression contre ceux qui ne sont que les échos de l'opinion publique. C'est un jeu maladroît et dangereux.

**LE PRÉSIDENT DU COMITÉ NATIONAL**

On parle beaucoup de divisions intestines qui règnent dans le parti boulangiste. De profonds dissentiments se seraient produits entre deux des chefs du parti national les plus en vue : MM. Laguerre et Naquet.

La *Presse* a annoncé des modifications dans le règlement intérieur du groupe.

C'est ainsi notamment que le vice-président, qui est en somme le président effectif, puisque M. Boulanger est retiré à Jersey, devra être renouvelé tous les six mois et ne sera pas rééligible. Cela semble suffisamment indiquer que M. Laguerre ne veut pas laisser accaparer par M. Naquet la direction de la faction plébiscitaire.

Un passage curieux est à relever dans la note relative à cette réorganisation, c'est celui où il est dit que la présidence du comité national, conférée à l'ex-général Boulanger, « est perpétuelle ».

La présidence à vie ne lui suffit plus ; il la lui faut perpétuelle.

#### LETTRE DU GÉNÉRAL BOULANGER

Le *Nouvelliste de Rouen* publie une lettre du général Boulanger adressée à un ami de ce journal, habitant le département de la Seine-Inférieure. En voici le texte :

« Saint-Hélier, 20 novembre 1889.

» Monsieur,

» Mon ami M. P... me communique la lettre que vous lui avez écrite le 29 octobre et dans laquelle vous donnez votre appréciation sur mon attitude pendant la période électorale. Comme quelques-uns de mes partisans, vous avez pu croire et croyez encore que ma rentrée en France aurait changé le résultat de la lutte ? Je me permets de vous dire que votre idée est fautive, et que j'ai toujours regardé comme mes pires ennemis les gens qui ont osé me donner ce conseil. Je les divise en deux catégories : les réactionnaires endurcis, qui ont tout intérêt à me voir disparaître, et les envoyés de Constantins, qui seraient heureux de me livrer entre les mains de leur maître.

» Soyez bien persuadé que mon retour ne m'aurait pas donné une voix de plus à la Chambre, mais il aurait permis au gouvernement de m'envoyer à Nouméa. Mon parti se serait alors vivement étié ; les opportunistes seraient plus tranquilles. D'un autre côté, mon patriotisme ne me permet pas, à moi, vieux soldat, de m'éloigner de ma patrie. Je veux, au moment d'une guerre étrangère qui peut éclater du jour au lendemain, être à même de rendre à mon pays les services qu'il est en droit d'attendre de moi.

» Puissent ces quelques lignes vous faire comprendre mon attitude, et recevez, monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

» Général BOULANGER. »

#### UN GRAND MARIAGE

Le mariage du duc de Luynes avec M<sup>lle</sup> d'Uzès a été célébré jeudi, à midi, à l'église Saint-Philippe-du-Roule. Les portes de l'église avaient été fermées et l'on ne laissait pénétrer dans le chœur que les personnes munies de lettres d'invitation ; les curieux peuvent entrer dans les bas-côtés, qui sont bientôt remplis, ainsi que l'église entière.

Au dehors, devant l'église, une foule considérable stationne, difficilement contenue par les gardiens de la paix du 8<sup>e</sup> arrondissement ; elle regarde avec curiosité les voitures de gala de la famille d'Uzès, sur les sièges desquels se tiennent les cochers et valets de pied, en

livrée rouge et bleue galonnée de blanc.

Sur les panneaux des carrosses sont peintes les armoiries d'Uzès avec la devise : *Quo me jura vocant et gloria regis*.

L'intérieur de l'église était décoré de plantes vertes à profusion.

La messe de mariage a été dite par M. l'abbé Raquin, ancien précepteur de la famille de Luynes.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M<sup>r</sup> Goux, évêque de Versailles. On remarquait parmi les invités les ducs d'Aumale et de Chartres.

Un journal dit, à propos de ce mariage :

« Les deux mariés font partie de la vraie noblesse et non de cette noblesse en carton qui va bientôt paver nos rues.

» Le général Boulanger a fait cadeau à la jeune mariée d'une libellule de diamants aux ailes semées d'émeraudes. »

Une dépêche de Naples annonce que le Vésuve est en éruption.

Un grand nombre d'étrangers accourent à Naples pour contempler le phénomène.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 décembre 1889.

Le marché est un peu moins animé que la veille, cependant les cours sont fermes : 30/0, 88.35 ; 4 1/2 0/0, 105.50.

Le Crédit Foncier conserve toute sa fermeté à 4,342.50. Les actions de la Banque de Paris montent à 810. On cote la Banque Nationale du Brésil à 647.50 et 650 demandée.

La Société Générale sans changement à 437.50. La Banque d'Escompte s'inscrit à 517.50. La première assemblée générale constitutive de la Société Decauville a eu lieu hier sous la présidence de M. le baron de Soubeyran. Sur 40,000 actions existantes, 31,000 titres avaient été déposés.

L'assemblée a déclaré à l'unanimité reconnaître la sincérité de la déclaration de souscription et de versement du capital social et nommé trois commissaires chargés de faire un rapport sur les avantages stipulés dans les statuts. Après ces votes, M. Paul Decauville a prononcé une allocution très intéressante sur le présent et l'avenir de la Société. Ses déclarations ont produit la meilleure impression sur la réunion.

Les Fonds Portugais sont en reprise, le 3 0/0 à 66.40, le 4 1/2 0/0 à 491.50. Le Turc paraît définitivement établi au-dessus de 18.

Sur le marché en Banque, on note de nombreux achats sur la Galicie à 25. Le Cactus est ferme à 35.

L'obligation des Chemins Economiques est tenue à 385.50.

#### NOUVELLES MILITAIRES

##### COMMISSION DE L'ARMÉE

Pendant qu'en séance publique se poursuivent avec une lenteur effrayante les opérations de vérification des pouvoirs, les bureaux de la

Chambre ont fait choix d'une commission de l'armée composée de 33 membres.

Cette commission comprend 23 républicains et 10 membres de la Droite.

Les deux tiers environ de la commission sont hostiles au projet de M. de Mahy tendant à la création d'un grand état-major et d'états-majors d'armée.

Par contre, la commission est favorable aux divers projets ayant pour but d'atténuer les charges que la nouvelle loi militaire impose aux séminaristes et aux jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales.

Trois projets seront tout d'abord examinés par la nouvelle commission :

1<sup>o</sup> Le projet de loi adopté par le Sénat tendant à réduire à six mois la durée du temps de service imposée aux militaires candidats à l'École polytechnique et à proroger jusqu'à vingt et un ans la limite d'admission à cette École ;

2<sup>o</sup> Le projet de loi adopté par le Sénat, tendant à modifier le paragraphe 1<sup>er</sup> de la loi du 25 juillet 1887 portant création de nouveaux régiments de cavalerie ;

3<sup>o</sup> Le projet de loi adopté par le Sénat, portant modification de l'article 51 de la loi du 7 avril 1851, réglant la composition de la commission mixte des travaux publics.

##### LES TABLEAUX D'AVANCEMENT

Une bonne nouvelle pour les officiers que les tableaux d'avancement intéressent :

Les travaux de la commission de classement seront terminés le 25 de ce mois, et par conséquent les tableaux d'avancement pourront être publiés dans les derniers jours de décembre.

Les commandants de corps rejoindront aussitôt le siège de leur commandement pour les réceptions officielles du jour de l'An, puis ils se réuniront de nouveau pour examiner les titres des officiers proposés pour l'avancement dans la Légion d'honneur. Ils établiront ensuite les listes des colonels reconnus aptes à prendre le commandement d'une brigade, et des généraux de brigade qu'il faut maintenir sur les états de proposition pour le grade de général de division.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

##### ELECTIONS CONSULAIRES

Nous ne saurions trop engager les commerçants à se rendre demain aux urnes pour prendre part aux élections des juges au Tribunal de commerce.

Des mesures sont prises pour assurer partout la constitution des bureaux.

##### UNE PISTE

Le parquet pourrait bien avoir mis la main sur l'auteur de plusieurs vols que nous avons signalés depuis quelque temps. L'individu se serait fait prendre fort maladroitement en se cachant sous le lit d'une domestique qu'il savait seule à la maison.

Tout porte à croire que ce n'était pour lui que ruse de guerre, qu'il en voulait moins à la fille qu'aux objets sur lesquels il pouvait faire main basse. Il connaissait la maison pour y avoir travaillé plusieurs jours.

La domestique ayant entendu du bruit dans sa chambre, fut effrayée et pria une personne de monter avec elle. Après recherche, le coupable fut trouvé blotti sous le lit. Il eut beau protester de ses intentions innocentes, de ne vouloir que jouer un mauvais tour à la bonne de la maison, il n'en fut pas moins remis entre les mains de la police.

Une perquisition à son domicile aurait fait découvrir, nous dit-on, divers objets et instruments suspects.

##### NOS DÉPUTÉS

M. de Soland déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « contre » l'amendement Déroulède. L'honorable membre s'est volontairement « abstenu ».

##### EGLISE SAINT-NICOLAS

Dimanche 15 décembre, fête patronale

A 10 heures, grand'messe ; musique de l'Institution Saint-Louis.

Le sermon sera donné par M. l'abbé Delahaye, professeur de rhétorique.

A 3 heures 1/2, vêpres chantées en faux bourdons.

Sermon par M. l'abbé Calaber, aumônier de la Retraite ; salut solennel.

Election au Conseil d'arrondissement  
Scrutin du 15 décembre 1889

##### Canton de Longué

M. le marquis DE MAILLÉ

MAIRE DE LONGUÉ

CANDIDAT CONSERVATEUR

##### LIBÉRALISME OPPORTUNISTE

L'Anjou a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le directeur de l'Anjou :

» Je ne suis pas très fervent catholique, néanmoins je respecte la religion, parce que j'estime les convictions honnêtes. Aussi je voudrais voir pratiquer cette liberté pour tous dont les francs républicains de 1848, comme Grégoire Bordillon, se montraient les généreux apôtres.

» Mais c'est là un vieux rêve, une vieille utopie, absolument démodée sous la R. F. actuelle. Aujourd'hui la liberté c'est la faculté

#### LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Le lendemain, en effet, comme l'avait annoncé le comte Maxime, tout un groupe d'élégants s'embarquèrent dans un yacht aux voiles étendues. Les femmes, en toilettes claires, s'abritaient sous des ombrelles multicolores. Les hommes, gantés de frais, le sourire aux lèvres, leur tournaient les compliments d'usage. On se réjouissait. Le yacht glissait, gracieux et coquet, sur la rade. On admirait Alger se perdre dans les lointains, et prendre, peu à peu, la forme d'un amphithéâtre surmonté de la blanche casbah. Le soleil matinal faisait étinceler les logettes des minarets sous ses rayons obliques. De la terre, surchauffée la veille, se levaient de tièdes vapeurs que la brise portait aux passagers en bouffées odorantes. Les voiles s'enflaient entraînant le yacht, et des rires joyeux annonçaient que tous portaient insouciant, heureux, aimant la vie.

Accoudée sur la balustrade de la terrasse, le

bras appuyé sur l'épaule de Germaine, M<sup>me</sup> de Guérande regardait le navire s'éloigner, disparaître... Et son cœur se serra étrangement.

Était-ce pressentiment ? mais l'existence lui paraissait fragile, incertaine.

Son mari avait trop souvent, hélas ! versé dans son cœur un océan d'amertume ; néanmoins elle l'aimait toujours.

Pour quelle raison divine les anges sont-ils les gardiens des pêcheurs ? A l'affection fidèle vouée par M<sup>me</sup> de Guérande à cet inconstant, à ce frivole, à ce sceptique, se mêlait une indéchiffrable pitié. Cette femme intelligente habitait les sommets, et quand elle voyait cette âme trop chère se perdre dans les détours de la vallée, elle soupirait en joignant les mains.

Que de fois, avec Germaine, elle avait prié et pleuré en songeant à la vie inutile de son mari !

Passer la nuit à manier des cartes ; le jour, atteler des chevaux ; le soir, retourner au cercle : voilà pourtant les œuvres uniques de cet homme dont les cheveux grisonnaient.

Le yacht glissait toujours ; on approchait du but. Le palais mauresque de l'émir apparaissait baigné dans un nuage d'or. On accosta. Les visiteurs furent reçus avec courtoisie. La

journée s'écoula en fêtes et en plaisirs. Il y eut des fantasias interminables, des danses au son du tambourin et, à la nuit tombante, les joyeux compagnons reprirent la route bercante et perfide.

Toutes les têtes étaient chaudes, les cerveaux surexcités ; les marins eux-mêmes, ayant visité les cuisines de l'émir, manœuvraient sans le moindre ensemble. Le yacht, affolé comme ses passagers, glissait avec peine sur les vagues. Il louvoyait, s'arrêtait et repartait avec la rapidité d'une flèche pour s'arrêter encore. Le jour baissait, et bientôt des flots d'ombre envahirent la rade... Au loin, un navire avançait rapidement, toutes voiles dehors. Il ressemblait à un géant, comparé au yacht fragile. Il allait droit devant lui, emporté par son élan, droit comme marche la fatalité.

Et, tout à coup, ce fut un choc horrible ; puis un cri, un seul cri, un cri immense.

Le yacht était brisé en mille pièces ; débris flottants au milieu desquels on apercevait des bras tendus, des mains qui se crispèrent, des regards éperdus d'épouvante.

— Ah ! pitié ! pitié ! Que le Seigneur fasse paix à tous ces malheureux qui s'embront !

Lorsque l'équipage put arrêter le navire dans son élan, baisser les voiles, organiser les secours, la mort était venue, mettant en présence de leur Juge presque tous ces amis du plaisir.

Trois jours après, la mer rendit au rivage le corps de M. de Guérande. Il vint échouer comme une épave, près de la villa des Myrtes, et quand sa femme et sa fille contemplèrent le visage autrefois si beau, et maintenant boursoufflé, décomposé, hideux, M<sup>me</sup> de Guérande s'affaissa sur le sable sans pousser un cri.

Perdre celui auquel on a consacré sa vie, quelle douleur ! mais le perdre en sentant l'abîme se creuser entre deux êtres qui eussent dû être unis pour le temps et l'éternité ! se dire : le pont est brisé, et désormais nos deux âmes vont errer, chacune sur un différent rivage !... cette pensée est bien faite pour amener le désespoir.

Malgré la tendresse de Germaine, malgré ses soins attentifs, M<sup>me</sup> de Guérande déclina de jour en jour.

Pauvre femme ! elle avait vécu sans une plainte, en voilant sa blessure ; mais ses forces s'étaient épuisées dans ce martyre, et peu de semaines après le naufrage du yacht, les

qu'ont les opportunistes, cette secte la plus tyrannique de toutes, de diriger les choses à leur manière. Hors de leur petite église point de salut, excommunication générale.

» On l'a bien vu encore à la dernière session du Conseil municipal d'Angers, où l'on singe en miniature ce que les Chambres pratiquent en grand. Car, on aura beau dire, l'administration actuelle, malgré ses prétentions à des vues plus larges et plus libérales, rentre souvent dans les voies étroites et mesquines de sa devancière opportuniste pur sang, laquelle a sévi sur nous de 1884 à 1888.

» A deux séances consécutives, il a été question d'instruction primaire. Il s'agissait particulièrement de décider si l'on accorderait les mêmes avantages aux enfants du peuple, selon qu'ils fréquentent ou les palais scolaires laïques ou les modestes écoles congréganistes. Fidèles à leurs habitudes, les opportunistes, qui ont divisé les Français en deux camps, se montraient les plus acharnés contre les Frères et leurs élèves. En fin de compte, le Conseil a refusé aux écoliers des congréganistes les secours pour fournitures qu'il prodigue largement aux élèves des laïques. Bien plus, on a établi ce privilège de 1889 pour la caisse d'épargne scolaire : les enfants qui vont aux classes des laïques toucheront, pour leur argent déposé, un intérêt de 5 0/0 ; les élèves des Frères n'auront droit qu'à 3 75 0/0.

» Et, comme la droite du Conseil protestait contre cette ignominie, le nommé Villars, qui n'a point été maréchal de France sous Louis XIV, mais seulement instituteur dévoué et soumis au III<sup>e</sup> Empire, répliqua par ce raisonnement digne des Petites-Maisons : « Si ces enfants veulent jouir des mêmes avantages, ils ont la liberté de quitter les Frères pour entrer chez les laïques. »

» C'est ainsi qu'à notre époque le mot liberté a le sens que l'on donnait au mot tyrannie sous les régimes précédents.

» Les opportunistes ayant indiqué le chemin, l'administration et la majorité du Conseil, bons moutons de Panurge, ont suivi et approuvé.

» Après une pareille attitude, voyez quelle est la dignité de ces opportunistes. Eux si acharnés en toute circonstance contre les catholiques, ils envoient hardiment leurs femmes quêter jusque dans les églises, près des pères et des mères des familles chrétiennes, pour le bureau de bienfaisance laïque, s. v. p. ! pour les fourneaux économiques laïques, s. v. p. ! Et ils refuseront ensuite aux petits écoliers des Frères les sous que les pères et mères trop généreux ont donnés à leurs femmes !

» N'est-ce pas honteux ? Que diable ! si je venais à tomber dans l'opportunisme (Dieu me préserve de ne jamais faire une pareille chute intellectuelle !), je voudrais avoir, suivant l'expression de l'un d'eux, le courage de mes

persiennes de la villa demeurèrent fermées, la maison se tendit de noir.

Doucement, sans secousse, au milieu même de son sommeil, M<sup>me</sup> de Guérande venait de passer de la vie à la mort, de la terre au ciel. Quand vint le prêtre, il ne put bénir qu'un corps inanimé.

Germaine pleurait à sanglots devant le lit de sa mère. Elle regardait cette belle tête paisible aux paupières baissées, aux lèvres sérieuses, qui jamais plus ne s'ouvriraient pour lui dire une parole de tendresse ; ces mains glacées où s'enroulait un rosaire, et qui, jamais plus, ne se poseraient sur son front pour la bénir.

Par les lames d'une persienne, un rayon de soleil, venant du ciel au lit de la morte, semblait être le chemin de lumière qu'avait, au départ, suivi l'âme de la comtesse. Mais, dans le paroxysme de sa douleur, M<sup>me</sup> de Guérande ne songeait encore à rien de ce qui peut consoler.

Sa poitrine se soulevait convulsivement. Pauvre Germaine ! c'étaient ses premières larmes, le premier déchirement de son être.

Plus loin, Suzel, venue pour veiller la morte, regardait sa fille avec amertume.

Comme l'étrangère était aimée !... Puis, à

convictions. Je dirais à ma femme en jargon anti-religieux : « Tu sais, je déteste les curés, les ignorantins des Deux sexes et tous les cléricals et les jésuites. Je te défends expressément d'aller leur demander l'aumône au profit de nos institutions laïques. Car, si je ne veux pas secourir mes ennemis, je ne veux pas non plus leur tendre la main. Ce n'est pas honorable. »

» L'opportuniste qui parlerait ainsi me semblerait avoir des convictions sérieuses.

» Mais, tant que la secte agira autrement, le public la prendra pour une bande de farceurs et il n'aura pas tort.

» UN DE VOS LECTEURS. »

Ces inconséquences que signale ce correspondant à notre confrère ne sont pas particulières à Angers.

Le même esprit antilibéral règne dans tous les cerveaux républicains, et partout ils opèrent avec la même désinvolture.

ANGERS — *L'affaire Talvande*. — La Cour d'appel a rendu hier son jugement dans l'affaire Talvande. Elle a confirmé le jugement du tribunal du Mans qui condamnait le banquier Talvande à huit mois de prison.

*Tentative de vol*. — Pendant la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs ont essayé d'entrer dans la maison de M. Moinet, rue Plantagenet.

L'avant-dernière nuit, ils ont recommencé leur tentative ; mais M. Moinet, les ayant entendus, s'est levé et les malfaiteurs se sont enfuis.

On voit les empreintes de pesées qui ont été faites pour forcer la porte.

*L'influenza à Angers*. — On nous signale quelques indispositions sans gravité qui présentent les caractères de cette affection nouvelle décrite dans les journaux sous le nom d'*Influenza* : fièvre intense dès le début, courbature, embarras gastrique et, après deux ou trois jours, guérison laissant le malade dans un état de faiblesse très accentué.

Cette affection est épidémique et non contagieuse, dit-on, et l'on ajoute qu'on ne connaît aucun traitement préservatif. La cause serait une variation brusque et très étendue de la température.

#### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

*Dimanche 15 décembre 1889, à une heure et demie*, Concert populaire avec le concours de MM. C.-M. Widor, compositeur, organiste de Saint-Sulpice, et Philipp, pianiste des concerts Colonne.

PROGRAMME : *Symphonie inachevée* (Schubert). — *Fantaisie pour piano et orchestre* (Widor), 1<sup>re</sup> audition en province, sous la direction de l'auteur, M. I. Philipp. — *Ouverture, Entr'actes*,

petits pas, elle quitta le fauteuil où elle avait passé la nuit, près de la couche funèbre, et timidement prenant la main de Germaine, elle y appuya longuement ses lèvres. Au contact de cette caresse, les sanglots de la jeune fille redoublèrent, et entourant l'Alsacienne de ses deux bras :

— Si vous saviez, murmura-t-elle, si vous saviez, je souffre tant !... J'ai tout perdu !... J'ai perdu celle qui aime le plus au monde... Je n'ai plus de mère, ma pauvre Suzel, je n'ai plus de mère !...

Suzel la serrait avec violence contre sa poitrine ; de grosses larmes roulaient sur sa joue.

— Vous n'avez plus de mère !... fit-elle avec une expression de voix déchirante.

Cet accent si navrant et si doux fit tressaillir Germaine. Ses yeux baissés se relevèrent sur ceux de son humble amie, et bien souvent depuis, dans son souvenir, elle revit la douleur de ce regard ; elle entendit la voix déchirante répéter :

— Vous n'avez plus de mère !...

Mais, ce jour-là, toute à son angoisse, elle ne comprit en rien la signification de ce cri d'agonie. Toutes ses pensées étaient à la morte.

*Marche nuptiale* (Widor). Inédit, 4<sup>re</sup> audition, sous la direction de l'auteur. — *Gavotte d'Iphigénie en Aulide* (Gluck). *Menuetto*, 1<sup>re</sup> audition (Le Rey). — *Fantaisie hongroise pour piano et orchestre* (Liszt). M. I. Philipp. — *Ouverture de Mireille* (Gounod).

#### LE CRIME DE CHANÇAY

On ne saurait s'imaginer avec quelle activité les recherches sur le crime de Chançay se poursuivent dans toute la contrée.

Il est impossible de prévoir quel sera le résultat définitif ; mais nous pouvons affirmer que la justice remplit sa mission avec un zèle et un dévouement infatigables.

On nous affirme, d'autre part, que l'inspecteur de la sûreté Jaume vient d'arriver et qu'il s'est installé à Vernou.

Nous donnons cette nouvelle pour ce qu'elle vaut ; mais elle est des plus vraisemblables, étant donné le vif désir, éprouvé par les magistrats, d'employer tous les moyens pour arriver à la découverte des coupables.

(Petite France.)

#### FAITS DIVERS

##### LE PLUS ANCIEN LÉGIONNAIRE

Sait-on quel est l'âge du doyen de la Légion d'honneur?... Quatre-vingt-dix-neuf ans. Ce vieux brave, qui jouit encore de toutes ses facultés, s'appelle Emmanuel-Louis Cartigny. Il est le dernier survivant de la bataille de Trafalgar.

Cartigny était matelot à bord du vaisseau français le *Redoutable*. On le fit prisonnier le 21 octobre 1805, et il fut un des cent trente marins qui survécurent aux huit cents hommes débarqués.

Il habite Hyères et on le rencontre très souvent sur la promenade des Palmiers, où il raconte avec beaucoup d'entrain les souvenirs de ses campagnes.

##### Un dîner de Parisien

Voici l'agréable menu d'un dîner de Parisien. Comme apéritif, un verre de vermouth, lequel vermouth est agrémenté d'une bonne dose d'acide sulfurique. Il attaque son potage, du tapioca composé de... féculé de pomme de terre additionnée de cuivre. Puis il passe au hors-d'œuvre, du beurre fabriqué avec de la graisse de veau, coloré avec du plomb. Son rôti, de qualité inférieure, a été relevé dans le salpêtre ; il y découvre quelques truffes faites en terre moulée. Le vinaigre de la salade est assaisonné de vitriol ; les petits pois, trop verts, sentent le cuivre qui leur a donné de la couleur.

Dessert : une crème au chocolat ; le chocolat est fait avec du sucre de bois, d'oxide

Elle ne la quitta pas durant les dernières heures passées à la villa, elle l'accompagna fidèlement et sans faiblir au lieu du repos ; elle lui dit sur la tombe fraîche ouverte, non pas adieu, mais au revoir ! Puis, épuisée, chancelante, éperdue, demandant à Dieu de mourir aussi, elle rentra seule, toute seule, dans la villa déserte.

(A suivre.)

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 14 décembre

FAUST, opéra en 4 actes, musique de Gounod. Pour les débuts de M<sup>lle</sup> Perdrelli.

#### Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 16 décembre 1889

#### Les Mousquetaires au Convent

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Ferrier et Prével, musique de VARNEY.

Bureaux, 8 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2.

rouge de mercure, de terre rouge ocreuse.

Comme café, on lui sert une tasse d'un mélange de foie de cheval cuit au four, de sciure de bois d'acajou et de caramel. Le petit verre de kirsch, qui termine le dîner, contient jusqu'à 22 centigrammes d'acide prussique par litre.

Après un pareil repas, le Parisien a une soif terrible. Il veut boire de la bière, il en boit : c'est une décoction de tête de pavot, de sureau, de belladone, de datura stramonium, d'ivraie, d'écorce de saule et d'acide picrique.

Ah ! mes chers lecteurs de la campagne, relisez pour vous et répétez à vos amis l'*O fortunatos nimium sua si bona norint* !

*Capsules GUYOT*. — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véritables, 2 fr. 50 le fl. — Maison L. Frère, 49, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

#### SAUVE QUI PEUT !

C'est le cri de détresse qu'on est tenté de pousser, aujourd'hui, à l'aspect de toutes ces odieuses contrefaçons qui compromettent les meilleurs produits... Ainsi, charmantes lectrices, si vous tenez à conserver vos jolies dents, vos gencives roses et votre haleine pure, ayez bien soin d'examiner si votre dentifrice favori — celui que la vogue a depuis longtemps mis à la mode — porte bien le cachet de ses antiques et célèbres inventeurs, les RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulauc.

Agent Général : A. SEGUIN, BORDEAUX

Ellixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Merciers, etc.

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C<sup>tes</sup> de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

#### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette. Elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

#### ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg, depuis 1 fr. 75, 3 fr., 4 fr. 25, 5 fr. 50 et 7 fr. 25.

Pâtés de faisans, d'alouettes, perdreaux, grives, lièvres, bécasses, depuis 2 fr. 50.

Pâtés de foies gras, en croûte, de Strasbourg, sur commande, en 24 heures.

Plum Cake, de la maison PECK FREAN, de Londres, 1 fr. 10 la pièce.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

D'un jugement rendu contradictoirement le sept décembre dernier, entre M. Pierre Tessier père, propriétaire, veuf de dame Louise Brochain, demeurant à Brossay,

Il appert :  
Que sur la demande du premier, M. Tessier fils a été pourvu d'un conseil judiciaire en la personne de son oncle, M. Masse, propriétaire à Brossay.

Pour extrait, certifié conforme par l'avoué-licencié soussigné.  
Saumur, le treize décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.  
(103) L. ALBERT.

Études de M<sup>e</sup> BONIN, avoué à Angers, 46, rue du Commerce (place des Halles), et de M<sup>e</sup> GRELAT, notaire à Angers, rue du Mail.

## VENTE

Sur baisse de mise à prix  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
En un seul lot  
**D'UNE PRAIRIE**

Dite les  
**Bas-Prés Démion**  
Située commune de Saint-Clement-des-Levées,  
D'une contenance de trois hectares vingt-huit ares cinquante-un centiares.

L'ADJUDICATION aura lieu le  
DIMANCHE 29 DÉCEMBRE 1889, en la Mairie de Saint-Clement-des-Levées, à midi précis,  
Sur la mise à prix abaissée de quinze mille neuf cent quarante francs à neuf mille francs, ci. . . . . 9,000 fr.  
Outre les frais et charges.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BONIN, avoué à Angers, rue du Commerce, 46, poursuivant la vente;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GRELAT, notaire à Angers, rue du Mail, 83, dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,  
(1044) Signé : BONIN.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### Vente de Meubles

Aux enchères publiques  
PAR SUITE DE DÉCÈS

Le MERCREDI 18 Décembre 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, rue Notre-Dame, n<sup>o</sup> 94, dans une maison occupée par M<sup>me</sup> veuve CORMIER, aubergiste,

Il sera vendu :

Armoires, buffet, commode, bois de lits, tables de nuit, huche, tables d'auberge, chaises, fauteuil, tabourets, glaces, pendules, flambeaux, cadres;

Articles de literie, draps, serviettes, essuie-mains, cuisinière en fonte, futailles, vaisselle, verrerie, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 40 0/0.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE,  
Et de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques

En trois lots,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, le MARDI 17 DÉCEMBRE 1889, à midi,

1<sup>o</sup> Lot

D'une maison et ses dépendances, sise commune de Saint-Lambert-des-Levées, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).  
Mise à prix : 40,000 fr.

2<sup>o</sup> Lot

De la nue-propriété d'une maison, sise à Morannes, rue des Moulins, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), l'usufruit appartenant à M. et M<sup>me</sup> Hermé, âgés l'un de 76 ans, l'autre de 72 ans.  
Mise à prix : 800 fr.

3<sup>o</sup> Lot

Une petite vigne, à Morannes, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), d'une contenance de dix ares quatre-vingt-trois centiares.  
Mise à prix : 400 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,  
(963) ANDRÉ POPIN.

Étude de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

## A VENDRE

à l'amiable

### Une Propriété

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT

Située à Montreuil-Bellay, sur le bord du Thouet, nommée l'Ermitage de l'Enfer,

Comprenant : maison d'habitation avec rez-de-chaussée, salon et premier étage, bâtiments d'exploitation, jardin anglais, jardin potager et pré.

S'adresser audit notaire. (959)

## A VENDRE OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

### MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M. HÉNON, qui l'occupe. (1015)

## A LOUER

Pour Noël 1890.

### MAISON AVEC MAGASIN

Rue d'Orléans, en face l'Hôtel de Londres,

Occupée par M<sup>me</sup> FISCHER, marchande de pianos.

S'adresser à M<sup>me</sup> BRINDEAU, à Sainte-Anne, et chez M. MEYER, rue d'Alsace. (872)

## A Vendre ou à Louer MAISON

Nouvellement restaurée,  
55, rue de Bordeaux.

S'adresser à M. LANGLOIS, rue du Portail-Louis. (948)

## MAISON

### A Louer présentement

Rue Haute, à Saint-Florent,

Composée de 3 appartements au rez-de-chaussée, 3 chambres au premier, grenier, cave, cour et jardin, servitudes. (940)

## A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

### MAISON AVEC JARDIN

Rue de la Petite-Douve, 19.

S'adresser à M<sup>me</sup> VEUVÉ NANCEUX, 66, quai de Limoges. (679)

## A Louer présentement

### MAGASIN

Rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 30.

S'adresser à M. COLOMBEL, qui l'occupe. (986)

## A CÉDER

Après fortune faite

UN

### MAGASIN DE MEUBLES

Situé 28, rue du Portail-Louis.

S'y adresser pour les renseignements. (906)

Vêtements complets sur mesure

### FAURE

Marchand tailleur, 29, rue de la Tonnelle.

Draperies anglaises et françaises d'Elbeuf, vêtements velours, vêtements à façon, raccommodages en tous genres. Très bonnes conditions, bon marché. (976)

## ASSOCIÉ

Un Industriel, possédant un capital de 50,000 francs, désire entrer, comme associé-travaillant, dans une fabrique de vins champanisés.

Réponse aux bureaux du journal, sous les lettres G. C. (1007)

## PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES DU FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre)  
Prix : 2 fr. et 5 fr. 50 avec instruction détaillée.  
Soleils Représentants pour la France et ses Colonies :  
Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées  
62, Avenue des Champs-Élysées, 62  
et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS.  
DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, M<sup>me</sup> veuve ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, à Saumur, a dû agrandir considérablement son magasin. Elle rappelle à cet effet que l'on trouvera toujours chez elle tous les articles concernant la Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Ganterie, etc., en confiance et à des prix défiant toute concurrence. (1006)

Le vapeur de première classe

**SAINT-JOSEPH,**

partira de Nantes, vers le 15 janvier, pour Dakar, Rufisque, Saint-Louis (Sénégal) et Bathurst (Gambie). Pour fret, passage et renseignements, s'adresser à M. René LE HOUELLEUR, courtier maritime à Nantes. (984)

**DÉPOT de Pain GLUTEN**  
et Pâtes alimentaires au Gluten, à l'usage des Diabétiques, chez M. GUYA, boulanger, rue Saint-Nicolas. (941)

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

# LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

## EPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

Pâtés de toies gras truffés, la terrine : 4 fr. 90, 2 fr. 75, 3 fr. 75, 5 et 8 fr.

Pâtés d'alouettes, bécasses, grives, perdreaux : 2 fr. 75 et 3 fr.

Saucisses fumées de Strasbourg : 0 fr. 15.

Choucroute de Strasbourg, le 1/2 kilog. : 0 fr. 20.

Goûtez : le Plum Cake, 4 fr. 20.

Sucre de Nantes, 1<sup>er</sup> choix : 4 fr. 05 le kilog.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0 . . . . .	88 27	Banque de France . . . . .	4140 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	381 —	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	531 —
3 0/0 amortissable . . . . .	92 50	Banque d'Escompte . . . . .	521 25	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	462 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	363 —
4 1/2 1883 . . . . .	105 50	Comptoir national d'Escompte . . . . .	645 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	465 —	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb à 1,000	56 25
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier . . . . .	1340 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	457 —	— obligations à lots . . . . .	140 —
Oblig. 1855-60 3 0/0 . . . . .	536 —	Crédit Industriel et Commercial . . . . .	580 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	393 75	Suez 5 0/0 remboursable à 500 . . . . .	594 —
— 1865 4 0/0 . . . . .	533 —	Crédit Lyonnais . . . . .	692 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	455 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0 . . . . .	415 50	Crédit Mobilier . . . . .	465 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Emprunt russe 1862 5 0/0 . . . . .	104 20
— 1875 4 0/0 . . . . .	407 —	Dépôts et Comptes courants . . . . .	600 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	406 —	— 1889 4 0/0 . . . . .	94 60
— 1876 4 0/0 . . . . .	524 —	Société Générale . . . . .	457 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 . . . . .	423 —	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série . . . . .	93 70
— 1886 3 0/0 . . . . .	523 —	Est . . . . .	812 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500 . . . . .	432 50	— 2 <sup>e</sup> . . . . .	—
Bons de liquidation . . . . .	391 —	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1360 —	Nord 3 0/0 r. à 500 . . . . .	430 75	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
	526 50	Midi . . . . .	1220 —	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	425 50	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500 . . . . .	487 50
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	419 50		
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or . . . . .	93 10		
				Dette d'Égypte 6 0/0 . . . . .	471 75		
				Extérieur 4 0/0 . . . . .	73 25		
				Hongrie 4 0/0 or . . . . .	88 20		
				Italie 5 0/0 . . . . .	95 50		
				Portugal 4 1/2 1888 . . . . .	491 —		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné,